

Suppléments d'honoraires : vérités et contre-vérités !

Depuis plusieurs mois, les **Chirurgiens Viscéraux et Digestifs** voient se multiplier les attaques contre les suppléments d'honoraires, attaques qui s'appuient sur des contre-vérités.

Tout d'abord, il est faux de dire que nos compatriotes n'ont pas accès aux soins ; en effet, en France **45,8 % des chirurgiens viscéraux et digestifs ne prennent jamais aucun supplément d'honoraires**.

Ces chiffres, consultables par tous, sont les chiffres officiels des Caisses Primaires d'Assurance Maladie et des Conseils départementaux de l'Ordre des médecins.

De plus, le **SNCVD (Syndicat National des Chirurgiens Viscéraux et Digestifs)** qui représente ses 2 419 confrères (hospitaliers et libéraux), rappelle que les **suppléments d'honoraires sont parfaitement légaux** (comme consacrés en 1976 par l'accord conventionnel établi entre les représentants des chirurgiens et la Sécurité Sociale).

Il faut savoir que les suppléments d'honoraires viennent compenser la forte augmentation des charges, alors que **le tarif des actes de chirurgie a baissé de 40 %** par rapport au coût de la vie depuis 1970. D'ailleurs, l'**IGAS** (Inspection Générale des Affaires Sociales), dans un rapport consacré aux suppléments d'honoraires, a même proposé que ces suppléments soient intégrés dans le tarif sécurité sociale des actes.

En réalité, comme beaucoup d'éléments du « panier de soins », la **Sécurité Sociale se désengage de la chirurgie** en remboursant des actes à des **tarifs économiquement non viables** pour l'entreprise médicale, (génératrice d'emplois à l'hôpital et dans les établissements privés) et demande aux mutuelles et compagnies d'assurances de prendre le relais !

Les Chirurgiens Viscéraux et Digestifs qui prennent en charge quotidiennement de multiples pathologies et notamment les cancers du colon, pour lesquels ils appliquent scrupuleusement le plan cancer sans avoir vu augmenter leurs moyens, refusent d'être pris comme boucs émissaires de cette situation.

Souhaitant trouver des solutions, les Chirurgiens Viscéraux et Digestifs demandent à être reçus au Ministère de la Santé et se réservent toute possibilité d'action pour être entendus.

Paris, le 16 juin 2008
Publiable immédiatement

Le Président

Dr Philippe BREIL
06 61 72 05 00

Le Secrétaire Général

Dr Hubert JOHANET
06 76 04 97 37

Contact Presse
Florianne AUGER
06 08 64 64 57
presse@atoutcom.info
AtoutCom Presse

A propos du SNCVD (Syndicat National des chirurgiens Viscéraux et Digestifs)

Alors que la chirurgie viscérale et digestive est une des plus anciennes pratiques de la chirurgie, son syndicat professionnel n'a que 3 ans d'existence. Syndicat de « verticalité », il représente l'intégralité des chirurgiens de sa spécialité, soit précisément **2 419 chirurgiens**, quel que soit leur mode d'exercice (hospitalier, libéral, PHPU) et leur appartenance aux « Centrales Syndicales ». Il est cependant représenté dans chacune d'entre elles.

Le SNCVD a pour vocation d'assurer la défense des intérêts professionnels de ses confrères ainsi que d'étudier et préparer de concert avec les pouvoirs publics et tous les organismes compétents l'application des mesures générales concernant l'exercice de sa spécialité et des disciplines annexes

Son nombre d'adhérents représente un des plus forts taux de syndiqués du secteur chirurgical.